

## La formation des artisans pérennisée jusqu'à la fin de l'année

Accueillant avec satisfaction un courrier de la ministre du Travail Muriel Pénicaud annonçant le versement par l'État des ressources nécessaires, **le Conseil d'administration du FAFCEA lors de sa réunion du 16 mai 2019, a pu décider de la reprise du financement des demandes de formation des artisans.**

Ces ressources étaient dramatiquement amputées par l'impréparation du transfert aux Urssaf de la collecte des fonds de la formation des chefs d'entreprise artisanale de sorte que les prises en charges étaient interrompues depuis le 15 mars 2019.

**L'U2P se félicite que son action auprès du gouvernement ait porté ses fruits et que la prise en charge de la formation des artisans soit pérennisée pour l'année en cours.** Elle souligne néanmoins que cette prise en charge se fera inévitablement dans des conditions plus restrictives, afin de parvenir à un équilibre financier.

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 19.05.23

17 mai 2019

#### Contacts presse

#### U2P

Jean-Côme Delerue  
01 47 63 31 31  
06 77 64 40 78  
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto  
01 47 63 31 31  
06 73 19 57 64  
odassetto@u2p-france.fr

L'U2P – Union des entreprises de proximité – est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,8 millions d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises, à travers 5 organisations : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), ainsi que la CNATP (travaux publics et paysage) en tant que membre associé. Pour en savoir plus : [www.u2p-france.fr](http://www.u2p-france.fr)